

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-117/PR/MB portant affectation à la Présidence de la République de Djibouti d'une parcelle de terrain d'une superficie de 150894 m2 sise à PK 20.

n° 2015-117/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
15 février 2015

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2015

Date du numéro
15 février 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à la Présidence de la République une parcelle de terrain d'une superficie de 150894 m2 sise à PK 20.

Article 2

Cette parcelle de terrain est mise à la disposition de l'Office Djiboutien du Développement de l'Energie Géothermique. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain attribué ainsi que la détermination de ses limites.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH